

**PROCEDURE DE SELECTION ET EVALUATION DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS** (1er exemple)

Procédure	Sélection et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Révision : 0	N° : PROC21 Page : 1/4
-----------	--	--------------	---------------------------

Rédigé par :

Validé par :

DATE

**LISTE DE DIFFUSION :**

Responsable des achats et de la logistique  
Responsable du laboratoire et de la Qualité  
Responsables de fabrication

**EVOLUTIONS**

<b>Indice de révision</b>	<b>Nature de la modification</b>	<b>date</b>

Procédure	Sélection et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Révision : 0	N° : PROC21 Page : 2/4
-----------	--	--------------	---------------------------

## SOMMAIRE

- I. Objet
- II. Champ d'application
- III. Responsabilités
- IV. Documents de référence
- V. Mode opératoire

### **I. OBJET**

La présente procédure a pour objet de décrire les actions permettant de choisir les fournisseurs et les sous traitants et d'assurer leur suivi.

### **II. CHAMP D'APPLICATION**

Cette procédure concerne la sélection et le suivi :

- Des fournisseurs :
  - De matières premières (conditionnées ou vrac)
  - D'additifs
  - D'auxiliaires de fabrication
  - D'emballages
  - De services (transporteurs)
- Des sous-traitants :
  - Société
  - Laboratoires d'analyses

### **III. RESPONSABILITES**

#### **III. 1. RESPONSABLE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE**

- Responsable de la sélection des fournisseurs et des sous-traitants en collaboration avec les responsables de fabrication et le responsable du laboratoire et de la Qualité.
- Responsable du suivi des fournisseurs et des sous-traitants dans le temps en collaboration avec les responsables de fabrication et le responsable de la Qualité : vérification du respect des conditions de prix, des délais de livraison, des quantités livrées...

#### **III.2. RESPONSABLE DU LABORATOIRE ET DE LA QUALITE**

Responsable de la vérification du respect des critères qualitatifs relatifs aux matières premières commandées, aux produits finis sous-traités et aux analyses sous-traitées.

#### **III.3. RESPONSABLES DE FABRICATION**

Responsables de la vérification du respect des critères qualitatifs relatifs aux emballages, aux additifs et aux auxiliaires commandés.

### **IV. DOCUMENTS DE REFERENCE**

- Instruction : N1
- Fiche d'enregistrement : « Fiche d'identification fournisseur ou sous-traitant » référence EN51.
- Questionnaire Qualité d'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants.
- Fiche d'enregistrement : « Compte-rendu réunions d'évaluation fournisseurs et sous-traitants » (référence EN.57)

Procédure	Sélection et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Révision : 0	N° : PROC21 Page : 3/4
-----------	--	--------------	---------------------------

## **V. MODE OPERATOIRE**

### **V.1 SELECTION DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS**

Le responsable des Achats et de la Logistique sélectionne les fournisseurs et les sous-traitants en collaboration avec les responsables de fabrication et le responsable du laboratoire et de la Qualité :

- Sur la base de contacts téléphoniques, de consultation de documents (fiches techniques, certificats d'analyses,...) et d'analyses d'échantillons.
- Sur la base d'un questionnaire Qualité envoyé à chaque nouveau fournisseur.

La première étape de la sélection d'un fournisseur ou d'un sous-traitant consiste à formaliser dans un document (contrat ou cahier des charges) les exigences de l'entreprise.

Ce document aborde les points suivants (variables suivant le produit considéré) :

- Caractéristiques techniques
- Caractéristiques analytiques
- Exigences sanitaires
- Conditions d'achats
- Conditions de livraison (délais, transport...)
- Clauses particulières (retard à la livraison...)

Ce document est signé par l'entreprise et le fournisseur (ou le sous-traitant) et sert de référence dans les relations /Fournisseur (ou/Sous-traitant).

Remarque : Dans le cas des emballages, des additifs et des auxiliaires technologiques, il n'est pas établi de cahier des charges, les fiches techniques fournisseurs servant de référence dans les relations fournisseur.

### **V.2. SUIVI DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS**

Une fiche d'enregistrement de suivi des fournisseurs et des sous-traitants (référence EN.52) est émise par le responsable des Achats et de la Logistique chaque fois qu'un nouveau fournisseur ou sous-traitant est sélectionné. Cette fiche permet d'enregistrer toutes les informations nécessaires à la surveillance du maintien dans le temps de la qualité des produits ou services fournis.

Le responsable des Achats et de la Logistique (cas des fournisseurs) ou le responsable du laboratoire (cas des analyses sous-traitées et du sous-traitant) enregistre sur cette fiche lors de chaque livraison ou prestation de service :

- Tous les non-respects des exigences établies dans le contrat ou le cahier des charges (délai, prix, respect des quantités à livrer...).
- Toutes les anomalies constatées suite aux contrôles effectués à la réception (qualité, quantité...) (voir procédure PROC 1. Contrôle à la réception des matières premières des emballages des additifs.

L'exploitation de cette fiche est effectuée au maximum tous les 3 mois par le responsable des Achats et de la Logistique en collaboration avec les responsables de Fabrication et le responsable du laboratoire et de la Qualité.

Elle permet :

- D'engager des demandes écrites d'amélioration auprès du fournisseur ou du sous-traitant.
- De mettre à jour la liste des fournisseurs ou des sous-traitants (voir document N1), liste validée par les responsable des Achats, les responsables de Fabrication et le responsable du laboratoire et de la Qualité qui en détiennent chacun un exemplaire.

Le responsable des Achats et de la Logistique peut remettre en cause un fournisseur ou un sous-traitant

- Pour le non-respect des critères physico-chimiques et microbiologiques relatifs au produit commandé (cas des matières premières et des produits finis sous-traités).
- Pour la non-qualité du service (cas des analyses sous-traitées).

Procédure	Sélection et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Révision : 0	N° : PROC21 Page : 4/4
-----------	--	--------------	---------------------------

Les responsables de fabrication peuvent remettre en cause un fournisseur ou un sous-traitant pour le non-respect des critères qualitatifs relatifs aux produits commandés (cas des emballages, des additifs et des auxiliaires de fabrication).

L'exploitation de la fiche d'enregistrement de suivi des fournisseurs et des sous-traitants (référence EN.52) fait l'objet d'un compte-rendu de réunion (Référence EN.57) est validé par le responsable des Achats et de la Logistique, par le responsable du laboratoire et de la Qualité et par les responsables de Fabrication. Il est archivé par le responsable des Achats et conservé pendant 3 ans minimum.

Le suivi des améliorations demandées auprès des fournisseurs et des sous-traitants est effectué par :

- Le responsable des Achats et de la Logistique dans le cas des fournisseurs et des transporteurs.
- Le responsable du laboratoire dans le cas des analyses sous-traitées et de la sous-traitance chez Lesaffre Normandie.

Remarque : Des audits qualité peuvent être effectués par les Ets chez un fournisseur ou un sous-traitant dans le cadre de la sélection ou du suivi d'un fournisseur ou d'un sous-traitant (voir procédure PROC22 : « Audits Qualité »).

## FICHE DE SUIVI FOURNISSEUR / SOUS-TRAITANTS

	Suivi des fournisseurs Suivi des sous-traitants	Révision : 0	N° : EN.52 Page : 1/1
--	--	--------------	--------------------------

Rédigé par :

Validé par :

DATE

Page :

Nom du fournisseur ou du sous-traitant :

<b>Date de réception Produit réceptionné Service fourni...</b>	<b>Anomalies constatées par contrôle à la réception Exigences non-respectées</b>	<b>Appréciation / Réclamation auprès du fournisseur ou du sous-traitant</b>